

## Infos FFMKR-75

6 novembre 2020

### URSSAF : Non-report des échéances



Contrairement à ce que certaines organisations affirment, l'URSSAF ne reporte pas les échéances des professionnels de santé conventionnés, considérant que notre activité se poursuit.

L'URSSAF Île-de-France rappelle tout de même qu'en cas de non-paiement, elle proposera automatiquement un délai de paiement sans majoration de retard.

### Formations au prélèvement pour les tests RT-PCR : toutes ne sont pas payantes !

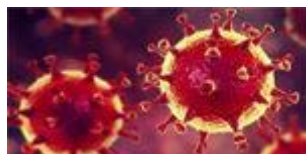


Alors que de nombreux organismes - y compris des organisations professionnelles - proposent des formations payantes au prélèvement naso-pharyngé, sachez que certains effectuent ces formations sans frais pour le praticien.

Adhérents du syndicat, [adressez-nous un mail](#) afin de savoir où se former gratuitement.

### DERNIERES ACTUALITES

#### Covid-19 : ce qu'il faut retenir



Retrouvez les informations actualisées au 4 novembre et [mises à disposition de tous](#) sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité libérale.

### Reconfinement : reconduction de certaines mesures conventionnelles



L'instauration d'un nouveau confinement a conduit l'Assurance Maladie à proroger différentes mesures concernant les kinésithérapeutes dans le cadre de l'activité conventionnelle. [Lire la suite...](#)

## Pourquoi 48 % des kinésithérapeutes parisiens n'ont pas bénéficié de la Compensation pour Perte d'Activité de la CPAM ?



Début octobre, la CPAM de Paris a dévoilé ses chiffres concernant la Compensation pour Perte d'Activité mise en place en mai 2020. Seuls 52 % des kinésithérapeutes parisiens ont bénéficié de cette aide.

La FFMKR-75 a mené une enquête auprès des kinésithérapeutes n'ayant pas bénéficié de cette aide, soit 1.562 praticiens... [Lire la suite](#)

## EHPAD : les visites sont maintenues pour assurer la continuité des soins



Une consigne du Ministère des solidarités et de la santé est désormais claire concernant l'intervention des kinésithérapeutes libéraux au sein des EHPAD.

Par trois fois dans la même circulaire, le Ministère donne pour consigne que ... [Lire la suite](#)

## Actes et cotations à connaître pendant l'état d'urgence sanitaire



En cette période épidémique et d'état d'urgence sanitaire, différents actes, cotations ou modalités de réalisation sont nouveaux ou dérogatoires. [Lire la suite...](#)

Suivez sur notre [site Internet](#) les actualités liées à la profession et trouvez des informations et fiches pratiques pour votre exercice au quotidien

Syndicat des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs de Paris

75 avenue Simon Bolivar 75019 Paris

01.45.22.49.80

[contact@fmkr75.org](mailto:contact@fmkr75.org)